PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Sécuritest

N° D'IMPRIMÉ T 01278462

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	27/12/2024	24007794

FONCTIONS CONTRÔLÉES

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S062T100

(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLAUTO

(3) COORDONNÉES : AVENUE GEORGES WASHINGTON
62400 BETHUNE
Tél : 0321020210 - Fax : 0321021818

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 062Z1289

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GG-509-QM (F)	31/05/2022	31/05/2022

Marque	Désignation commerciale
CITROEN	JUMPY

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF7VBYHRMN7027209	N1	CTTE

Type / CNIT	Energie
N10CTRCT185L692	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

73806

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)
6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact ARD

Défaillances mineures :
1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante ARD, ARG
6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration AR

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-4.3 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	1 %		10 %	
Forces verticales :	1065 daN		751 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	330 daN	371 daN	224 daN	207 daN
Déséquilibre (<20%) :	12 %		8 %	
Forces de freinage (efficacité) :	330 daN	371 daN	224 daN	207 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 62 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 21 %				
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(0.51 m-1)	C1:<0.1 m-1	C2:<0.1 m-1		
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.5 %	-2.3 %		